

## Communiqué suite à la lettre ouverte concernant la NDS sur les POP

La CGT IP a alerté son DFSPIP par le biais d'une lettre ouverte le 28/12/2023 relative à la NDS rédigée par le chef d'antenne le 27/12/2023.

Nous attendions de notre DFSPIP qu'il se positionne en faveur de la sécurité des agent-es intervenant dans le cadre de la POP. Nous avons eu deux entretiens téléphoniques, totalement infructueux, mais aucune réponse écrite n'a été apportée à notre lettre. Encore une fois, les agent-es se sentent totalement délaissé-es et en totale insécurité. Elles et ils ne se projettent pas dans un avenir serein.

Notre chef d'antenne prétend poser un « cadre » qui n'existait pas. Or, aucun cadre n'a jamais été aussi défavorable aux CPIP que celui qu'il nous impose, allant même au-delà de ce que prévoient les textes.

La CGT IP a communiqué sur les problèmes de fond et de forme par lettre ouverte le 28/12/2023.

Nous soutenons la démarche du SNEPAP consistant à solliciter une réaction de notre DFSPIP adjointe.

Dans l'attente d'une concertation avec les CPIP, en vue des suites que nous donnerons à ces dispositions insécurisantes à tous niveaux et sans concertation préalable du CSA, nous tenons tout de même à dire :

- **MERCI** monsieur le chef d'antenne pour cette considération.
- **MERCI** monsieur le chef d'antenne de nous incomber davantage de responsabilités que celles que nous avions auparavant et qui n'entrent pas dans le cadre légal.
- MERCI monsieur le chef d'antenne de nier l'existence des institutions représentatives. Le dialogue social a un bel avenir au SPIP 67!
- MERCI monsieur l'ancien DFSPIP d'avoir su nous entendre sans nous écouter!

MERCI à nous, CPIP, de poursuivre nos missions de service public avec toujours autant de détermination, malgré ce climat délétère.